

Conseil municipal du 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - Muriel Limonta Verthier (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 23 novembre 2024

Date de publication : 03 décembre 2024

Délibération n°2024-110 – Réalisation d'un prêt auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements 2024 – budget principal

Madame le Maire rappelle que le budget primitif 2024 prévoyait le recours à un emprunt de 1 250 000€ pour le financement des investissements.

Elle précise que des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées plus importantes que prévues, permettent de minorer le montant à emprunter de 850 000€ en 2024.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Banque Postale :

Article I : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 400 000 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financement des investissements 2024

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040 :

La tranche est mise en place au plus tard le 27/01/2025.

Montant : 400 000 €

Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 27 janvier 2025, préavis 5 jours ouvrés

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,32 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Périodicité : trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle, préavis 50 jours calendaires

Commission :

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendu des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'offre de financement et les conditions générales proposées par le Banque Postale.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing